**Fort-de-France le 27 octobre 2012**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DES NON TITULAIRES DU MERCREDI 24 OCTOBRE**

Nous étions 31 en tout.

Cette réunion avait essentiellement pour but de faire un bilan de la rentrée d’une part et d’autre part, de présenter les dernières informations disponibles sur les concours.

Dans un premier temps, la secrétaire académique, Françoise PARACLET, a introduit la réunion en exposant le cas d’un collègue qui suite à une action au tribunal administratif a pu être réintégré dans ses fonctions. Cet exposé n’avait pas pour seul intérêt d’informer les collègues mais aussi de leur faire voir qu’ils peuvent envisager de façon victorieuse des actions au T.A. plutôt que de se montrer défaitiste face aux difficultés et aux injustices subies.

Après l’introduction de la secrétaire académique, Anna SABINO et moi insistons sur le fait que le SNES a depuis la rentrée multiplié les demandes d’audiences auprès du rectorat. Ces demandes d’audiences n’ayant été que très tardivement satisfaites, les collègues ont pu avoir, à tord, l’impression que le SNES restait muet face aux conditions chaotiques de la rentrée.

Ces précisions faites, nous faisons un bilan des difficultés rencontrées par les professeurs non titulaires. Plutôt qu’un tour de table ou chacun énumérerait celles-ci, Anna et moi relevons point par point les dysfonctionnements recensés à la rentrée en demandant aux collègues de les illustrer, le cas échéant, par leurs situations personnelles.

Ces dysfonctionnements sont notamment :

 le recours massif aux vacations par le rectorat lors de cette rentrée alors que le gouvernement Fillon avait – lors de ses dernières négociations avec les syndicats- décidé la suppression du recours aux vacations. Là-dessus, nous expliquons aux collègues que le recours contre le rectorat n’est pas évident dans la mesure où le décret devant ratifier l’illégalité des vacations n’étant pas encore sorti, l’illégalité des vacations n’est donc pas encore officielle. Cette situation ouvre donc une brèche au rectorat qui s’y engouffre.

Le problème du paiement de l’ISOE va de paire avec la situation des vacataires : de nombreuses académies jouent sur une ambigüité pour refuser de la payer aux vacataires en prétendant par exemple que si un enseignant a une vacation de 200 heures à raison de 18h par semaine, il ne travaillera que 3 ou 4 mois dans l’année et que dans ce cas il aura suivi les élèves sur une trop courte période pour que le paiement de l’ISOE soit justifié. Nous signalons alors aux collègues que cet argument ne tient pas puisque quoi qu’il en soi, les vacataires participent aux conseils de classe, aux réunions parents-professeurs, etc…d’autant plus que le ministre Darcos avait en 2008 déclaré que les rectorats devaient verser l’ISOE aux vacataires. Nous appelons donc les collègues à être vigilants là-dessus comme ils doivent être vigilants sur le décompte de leurs heures de vacations ; En effet, au moment où ils approchent les 200 h, ils doivent se rapprocher du rectorat pour demander la transformation de leur vacation en CDD.

* Les affectations multiples sur un même poste ont été répertoriées à la rentrée. Nous soulignons le sentiment d’humiliation des collègues qui en se rendant à un établissement pour lequel ils avaient reçu un avis d’affectation, ont appris qu’un autre collègue non titulaire y était déjà nommé.
* Les contrats qui s’arrêtent à la fin du mois de juin, plutôt qu’à la fin du mois d’août, pour la grande majorité des collègues. Sur ce point, nous leur demandons alors de nous signaler lesquels d’entre eux se trouvent dans cette situation de façon à pouvoir intervenir par la suite.
* Le problème de l’accueil au rectorat qui laisse souvent fortement à désirer pour les non titulaires est aussi mis en avant.
* Nous abordons aussi la situation des collègues en CDI en rappelant quels sont –les minces- avantages liés à cette situation. Nous posons aussi le problème des CDI affectés à temps incomplets ou dont le contrat s’arrêterait jusqu’au 30 juin, ce qui va à l’encontre du principe même du CDI.

Dans une deuxième partie, nous faisons un tour d’horizon des conditions à remplir pour participer aux concours et présentons aux collègues les derniers éléments reçus sur les prochains concours réservés.

Dans un dernier temps, nous mentionnons les actions envisageables pour se faire entendre du rectorat et retenons les propositions d’une conférence de presse ou le SNES s’exprimerait au nom des collègues ainsi que celle d’une lettre ouverte afin de dénoncer tous les dysfonctionnements recensés ci-dessus.

 Thierry Piérodé